

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation Avenue Albert 1er 237 (étage Rez)
5000 Namur
Type de locaux unité d'habitation (appartement)
Propriétaire Colle Michel
Responsable des travaux BE0692.409.259
#TVA 06/07/2016
Date du contrôle examen de conformité (Art. 270) - extension et/ou modification
Type du contrôle
Agent visiteur Nicolas Dumont de Chassart

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

| | | | |
|--------------------|----------------------|---|-----------------------------|
| GRD | ORES (opérateur GRD) | Type de raccordement | souterrain |
| Code EAN | non communiqué | Câble compteur - tableau | EXVB 4 x 10 mm ² |
| Numéro du compteur | / | Tension nominale de service | 3x230V - AC |
| Index jour / nuit | / | Courant nominal de la protection de branchement | 25A |

Contrôle

| | | | | | |
|---|----------------------|---|-------------------------------------|--------------------|----|
| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position | OK | Nombre de tableaux | 2 | Nombre de circuits | 24 |
| Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s) | | Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ) | 3,1 | | |
| Les fondations datent | d'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 300mA - type A - test OK | | |
| Prise de terre | boucle - piquets | Dispositif différentiel "sdb" | ID - 40A - 30mA - type A - test OK | | |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 9,2 | Raccordement | OK | | |
| Conformité des liaisons équipotentielles | OK | Eclairage/machines | OK | | |
| Test de continuité | conduant | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | OK | | |
| Contrôle boucle de défaut | conduant | Protection contre les contacts directs | OK | | |
| Protection contre les contacts indirects | OK | | | | |

Conclusion

A la date du **06/07/2016**, l'installation électrique de "Avenue Albert 1er 237 (étage Rez) - 5000 Namur" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent



Signature du responsable de l'exécution des travaux



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Remarques

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions, de
modifications importantes de
l'installation, faites la reconstruire

3

Au terme de la validité du rapport,
faites reconstruire votre installation

4

Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

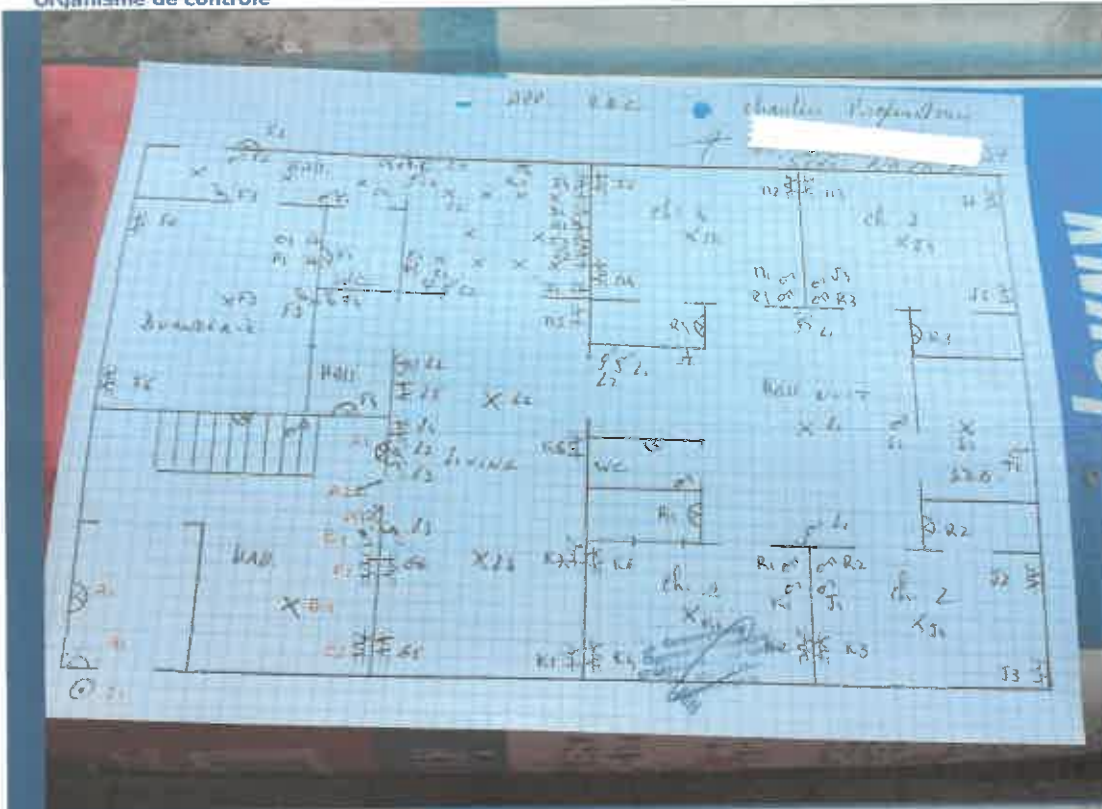
Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

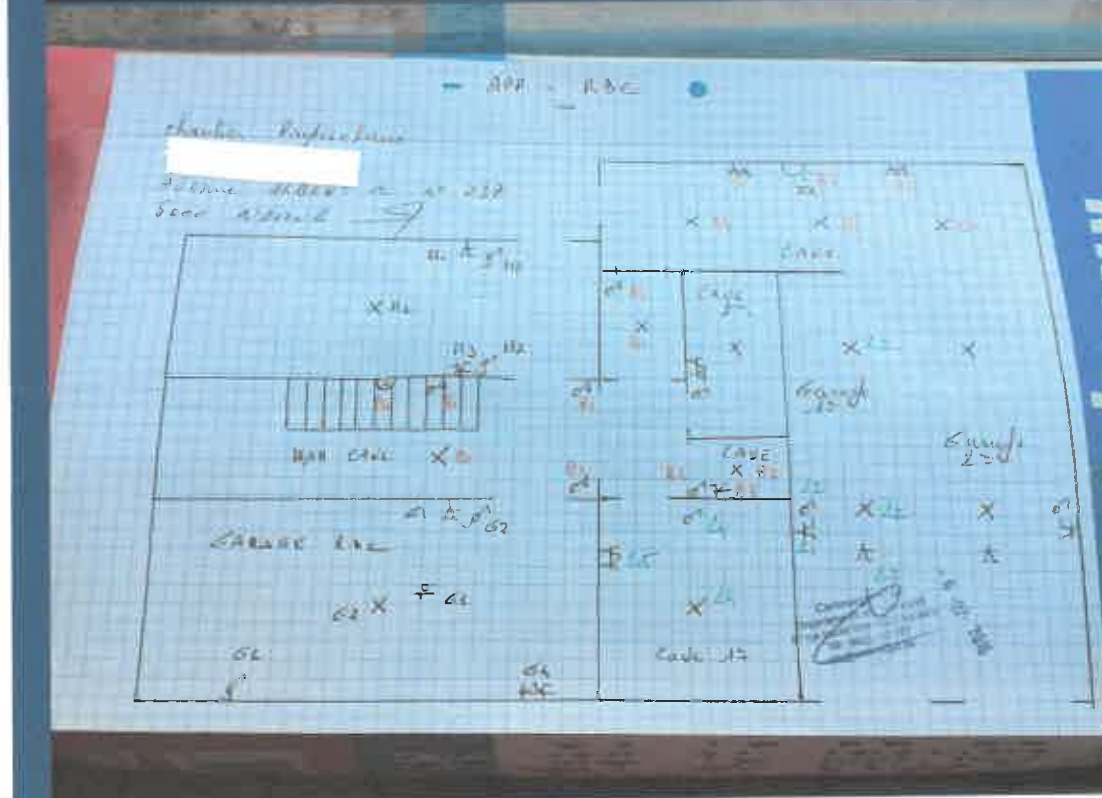


Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be

Plan(s) de position de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

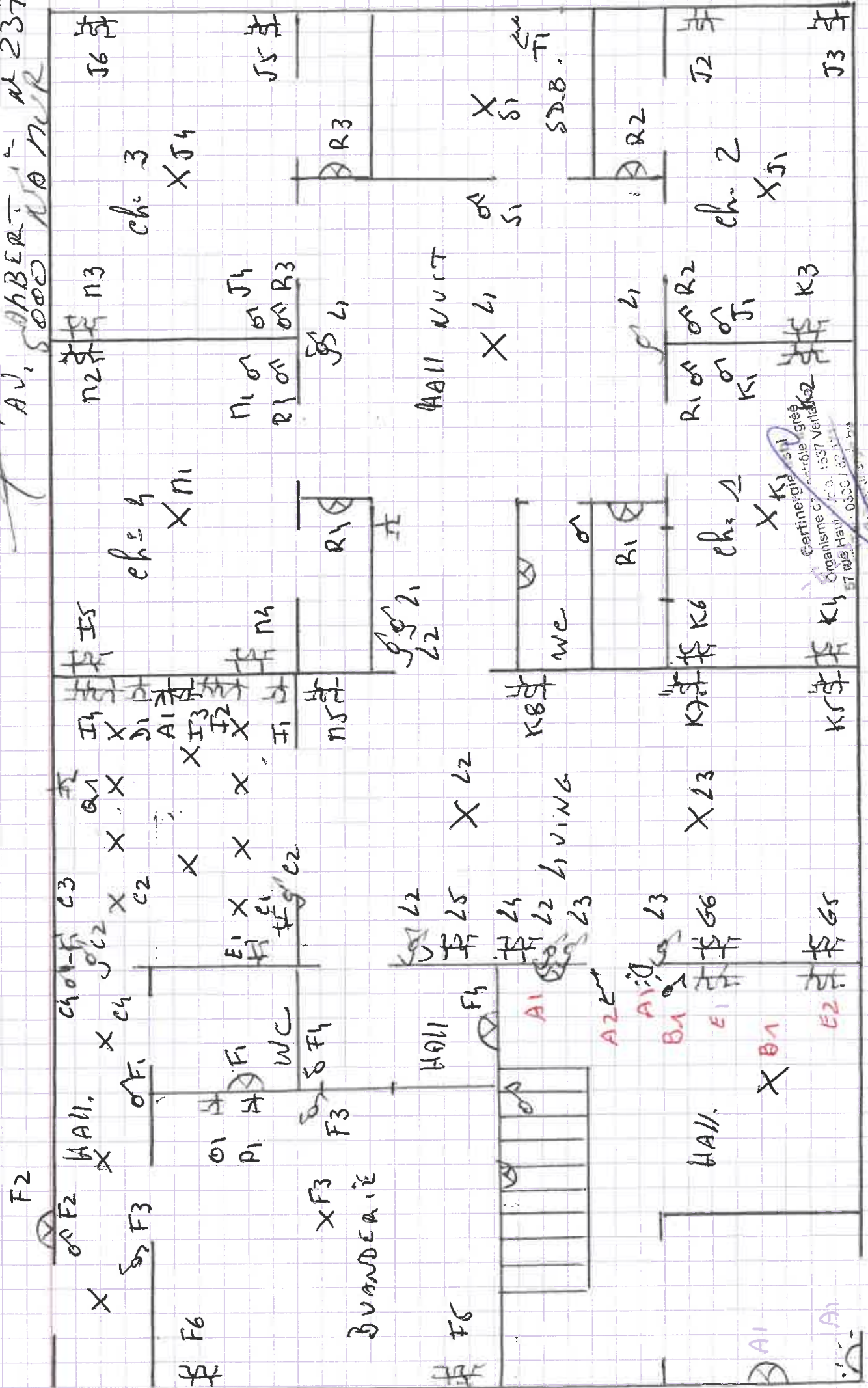
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be

APP. 20.0

chantia Proprietare

AV. ALBERT N 237
AV. SOO DOUR



Cartinegia
 Organisme de contrôle géré
 1537 Verlaar
 57 rue Haute 1050 CC / 0300

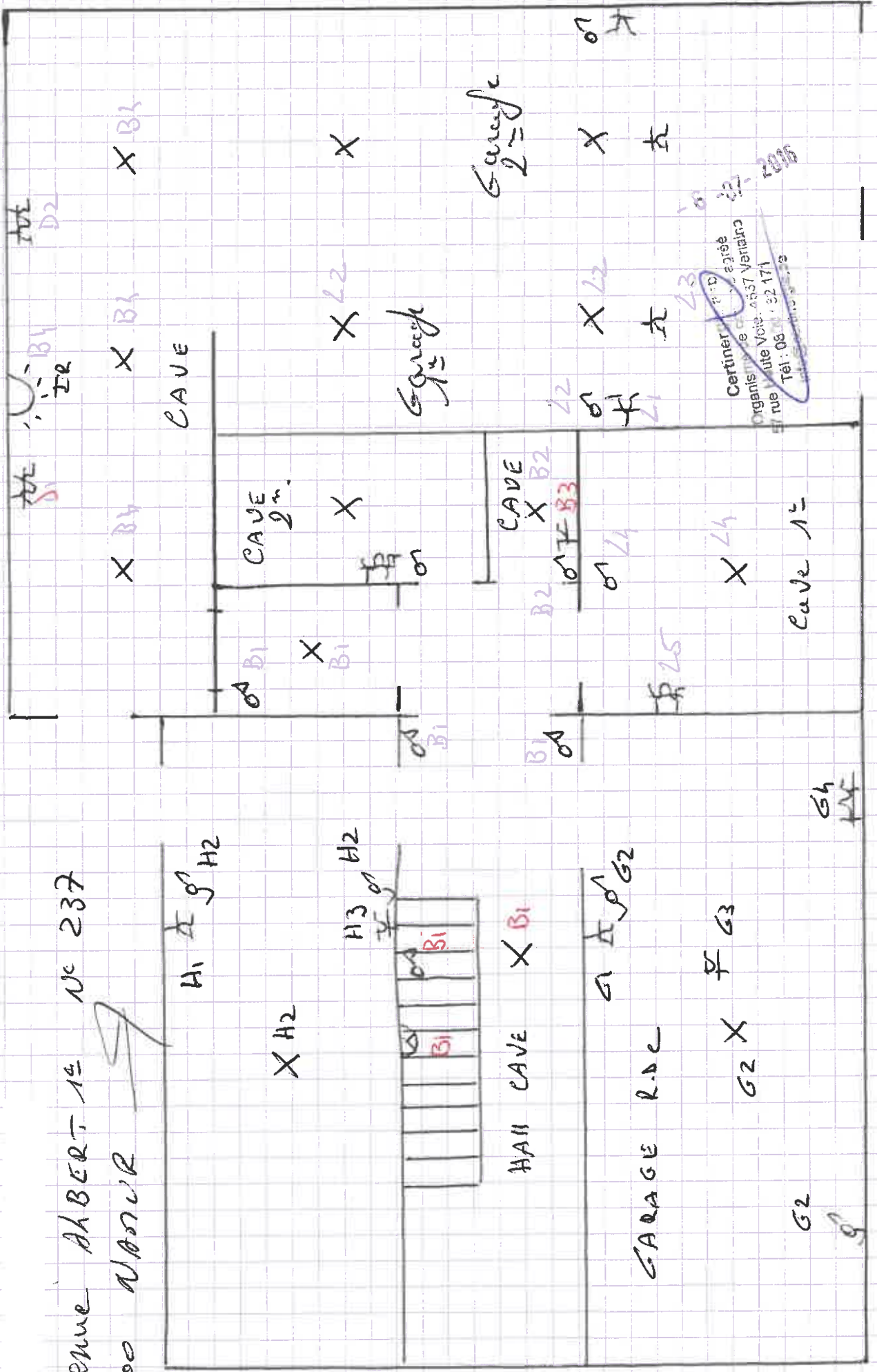
01

APP - RDC

chantier Propriétaire

Avenue ALBERT 1^{er} N° 237

5000 NAMUR



Certifier ID
 Organisme agréé
 Avenue Voie 4537 Verlaino
 rue 08 22 171
 Tél: 08 22 171 171
 18 22 2016